

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873 27 avril 2010

SOMMAIRE

Arcades International S.A 41893	Industrial Cooling Equipments S.A 41876
ATG II S.àr.l41897	Inter Forest Trading S.A 41903
Audio-Vidéo Service II41899	Isolda41881
BCS, Business Consulting Services 41891	Kellogg Group S.à r.l 41880
Border Finance S.à r.l 41904	Luxembourg Transport Organisation S.à
Caspian S.àr.l	r.l
Civifin S.A41861	Next Holdings S.à r.l
C'line Promotion	OMP International S.A 41892
C'line Promotion	Open Skill S.à r.l
C'line S.à r.l	Optimax Group Holdings41904
Club 5 S.à r.l	Pneu Investments S.A
Creditum LBO S.C.A	QPL Lux S.à r.l
Custerado S.à r.l	Ranium International S.A41903
Custerado S.à r.l	SeSt Investments S.à r.l
Diamond Real Estate International S.A.	S.G. General School S.A
41861	Sitka S.A
DKV Globality S.A	Skorpio Capital Investment S.à r.l 41892
Eagle (US) S.à r.l41861	Skygrap Equity S.A
EPIC Euro Property 1 S.à r.l 41860	Sogelife Investment Fund41880
EPIC Euro Property 2 S.à r.l 41860	
EPIC Euro Property 2 S.à r.l 41860	SSCV Investments Sàrl41890
Eucléide SA41899	
Europièces Luxembourg S.A 41901	The Company of Design and Project S.àr.l.
F.B.I. S.A	41904
Fiat Finance and Trade Ltd41897	The Jupiter Global Fund41880
Goodman Business Parks (Lux) S.à r.l 41903	T.J.B. Sàrl41892
Hachem Invest S.A	Transports Collin Sàrl41891
ICH Property Holding S.A 41862	UC Transports S.à r.l
ICH Property S.A 41898	VRS Financial Partners S.A 41895
iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l 41878	Watford S.A



C'line Promotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 27, rue des Cigales. R.C.S. Luxembourg B 151.989.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Christiane NICKELS, commerçante, née à Luxembourg, le 1 ^{er} février 1963 demeurant à L-1923 Luxembourg, 23, rue de la Lavande

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C'line S.à r.l.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société à pour objet l'élevage de chevaux et l'exploitation d'un haras, ainsi que la promotion du sport équestre, et la participation à des cours hippiques.

Elle peut entreprendre toute démarche afin de développer et de promouvoir le sport hippique.

Elle pourra participer à des concours hippiques aussi bien sur le plan national qu'international.

Elle peut exercer tout commerce qui est de près ou de loin en relation avec l'activité principale et peut également exercer toute activité industrielle, commerciale, financière, mobilière et immobilière qui peut servir de près ou de loin l'activité principale

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.
 - Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
 - le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.
- Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Christiane NICKELS, préqualifiée et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR)



se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Christiane NICKELS, préqualifiée, laquelle aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-1336 Luxembourg, 27, rue des Cigales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. NICKELS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45381. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010041319/73.

(100041201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

C'line Promotion, Société à responsabilité limitée, (anc. C'line S.à r.l.).

Siège social: L-1336 Luxembourg, 27, rue des Cigales. R.C.S. Luxembourg B 151.989.

L'an deux mil dix, le onze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Christiane NICKELS, commerçante, née à Luxembourg, le 1 ^{er} février 1963 demeurant à L-1923 Luxembourg, 23, rue de la Lavande,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2740 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 09 mars 2010,

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "C'line S.à r.l." avec siège social à L-1336 Luxembourg, 27, rue des Cigales,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Laquelle associée unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique a décidé de changer le nom de la société en "C'line Promotion" et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts aura la teneur suivante:

" Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C'line Promotion".

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11149. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010041327/36.

(100041201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 121.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041028/10.

(100041027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

EPIC Euro Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 121.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041029/10.

(100041037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

EPIC Euro Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 121.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041031/10.

(100041043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Watford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 9 mars 2010 que la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de 14assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040946/16.

(100040948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



Diamond Real Estate International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041034/9.

(100040406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Eagle (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.449.

Les comptes annuels pour la période du 2 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041039/12.

(100040535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Civifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.167.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010041045/12.

(100040499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Custerado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire.

Référence de publication: 2010041043/10.

(100040345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Custerado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire.

Référence de publication: 2010041044/10.

(100040346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



ICH Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 109.931.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 mars 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- * Mme Joëlle Mamane;
- * M. Albert Aflalo;
- * M. Patrick Aflalo.
- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:
- * Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse,
- 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
 - Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010041202/20.

(100041722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Next Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.955.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

U-insure-u.com S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 75 298,

duly represented by Ms. Frédérique Davister, licenciée en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 4, 2010 in Nieporaz.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Next Holdings S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
- 3.2 The Company's corporate object is also the acquisition of any kind of vehicles, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, and their renting in any kind, including leasing, to its affiliates in Luxembourg or abroad.



3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty-six million three hundred fifty-four thousand five hundred thirty euro (EUR 56, 354, 530), represented by eleven million two hundred seventy thousand nine hundred and six (11,270,906) class A shares, eleven million two hundred seventy thousand nine hundred and six (11,270,906) class B shares, eleven million two hundred seventy thousand nine hundred and six (11,270,906) class C shares, eleven million two hundred seventy thousand nine hundred and six (11,270,906) class D shares eleven million two hundred seventy thousand nine hundred and six (11,270,906) class E shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
 - 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its



residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

B. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither



be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

- 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
- 11.3 Quorum and vote
- 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
 - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

C. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15.** Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.



Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members, including one Class A manager and one Class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members including one Class A manager and one Class B manager, present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
 - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.



- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the signature of the sole manager the case may be or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

D. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.



F. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2010.
 - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the shares to be issued have been subscribed by U-insure-u.com S.à r.l., aforementioned, and have been fully paid up through (i) a contribution in cash of three hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine and 92/100 euro (EUR 349,999.92) and (ii) a contribution in kind consisting in (a) one hundred thirty seven thousand seven hundred thirty-one (137,731) shares for an amount of six hundred sixty seven thousand five and 15/100 euro (EUR 667,005.15) and one hundred seventy-one (171) C bonds of twenty-two million two hundred twenty three thousand one hundred forty and 6/100 euro (EUR 22,223,140.06) and sixty-seven (67) D bonds of twenty-nine million seven hundred five thousand nine hundred fifty-seven and 74/100 (EUR 29,705,957.74) in Alvernia Studios S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Grzybowska 85, 00-844 Warszawa, Poland and registered with the Commercial Division of the National Court Register, under registration number KRS 0000095336 and (b) one hundred (100) shares for an amount of one euro (EUR 1) and forty one (41) B bonds of three million four hundred eight four hundred twenty-six and 13/100 euro (EUR 3,408,426.13) in Alvernia Production S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Grzybowska 85, 00-844 Warszawa, Poland and registered with the Commercial Division of the National Court Register, under registration number KRS 0000295879, for an aggregate amount of fifty-six millions four thousand five hundred thirty 8/100 euro (EUR 56,004,530.08) (the "Shares and Bonds").

The proof that the amount of three hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine and 92/100 euro (EUR 349,999.92) is at the disposal of the Company and the proof of the existence and the value of fifty six million four thousand five hundred thirty 8/100 euro (56,004,530.08 EUR) of the Shares and Bonds have been proved to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Resolutions of the sole member

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to the adoption of the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

Class A manager:

Mr. Stanislaw Tyczynski, born on January 25, 1958, in Krakow (Poland), having his professional address at Sandomierska 4/19, 02-567 Warszawa, Poland, and

Class B manager:

DMC S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 0107314;

- 3. The members of the board of managers are appointed for an unlimited period.
- 4. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

U-insure-u.com S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75 298,

dûment représentée par Melle Frédérique Davister, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nieporaz le 4 mars 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Next Holdings S.à r.l." (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
- 3.2 L'objet social de la société consiste également en l'achat de tous types de véhicules, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et leur location sous quelque forme que ce soit à ses filiales luxembourgeoises ou étrangères, en ce compris la location-vente (leasing).
 - 3.3 La Société pourra également:
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.



- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de cinquante-six millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent trente Euros (EUR 56.354.530) représenté par onze millions deux cent soixante-dix mille neuf cent et six (11.270.906) parts sociales de catégorie A, onze millions deux cent soixante-dix mille neuf cent et six (11.270.906) parts sociales de catégorie B, onze millions deux cent soixante-dix mille neuf cent et six (11.270.906) parts sociales de catégorie C, onze millions deux cent soixante-dix mille neuf cent et six (11.270.906) parts sociales de catégorie D, onze millions deux cent soixante-dix mille neuf cent et six (11.270.906) et parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
 - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.



8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

B. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
 - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
 - 11.3 Quorum et vote
 - 11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au



vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

- 11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
 - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

C. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- **Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.



Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
 - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique le cas échéant, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée visà-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

D. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.



- 21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
 - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par U-insure-u.com S.à r.l., susnommée, laquelle les a payées par (i) un apport en numéraire de trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 349.999,92) et (ii) un apport en nature consistant dans le transfert des droits liées à (a) cent trente-sept mille sept cent trente-et-une (137.731) actions pour un montant de six cent soixante-sept mille cinq euros et quinze centimes



(EUR 667.005,15) et cent soixante-et-onze (171) obligations C pour un montant de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quarante euros et six centimes (EUR 22.223.140,06) et soixante-sept (67) obligations D pour un montant de vingt-neuf millions sept cent cinq mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-quatorze centimes (EUR 29.705.957,74) émises par Alvernia Studios S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Pologne, ayant son siège social à Grzybowska 85, 00-844 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès de la Division Commerciale du National Court Register, sous le numéro KRS 0000095336 et (b) cent (100) actions pour un montant d'un euro (EUR 1) et quarante-et-une (41) obligations B pour un montant de trois millions quatre cent huit mille quatre cent vingt-six euros et treize centimes (EUR 3.408.426,13) émises par Alvernia Production S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Pologne, ayant son siège social à Grzybowska 85, 00-844 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès de la Division Commerciale du National Court Register, sous le numéro KRS 0000295879,

pour un montant total de cinquante-six millions quatre mille cinq cent trente euros et huit centimes (EUR 56.004.530,08) (les "Actions et Obligations").

La preuve que le montant de trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 349.999,92) est à la disposition de la Société et la preuve de l'existence et de la valeur de cinquante-six million quatre mille cinq cent trente euros et huit centimes (EUR 56.004.530,08) des Actions et Obligations ont été apportées au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000,-)

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

Gérant de catégorie A

M. Stanislaw Tyczynski, né le 25 janvier 1958, à Cracovie (Pologne), ayant son adresse professionnelle à Sandomierska 4/19, 02-567 Varsovie, Pologne; et,

Gérant de catégorie B

DMC S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et enregistrée auprès du registrer de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 0107314;

- 3. Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.
- 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10789. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040765/749.

(100040594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Skygrap Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.399.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.



S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

"SKYGRAP EQUITY S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 138399 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1352 du 3 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11405. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040774/50.

(100040326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Industrial Cooling Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.168.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INDUSTRIAL COOLING EQUIPMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 64168, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 513 du 13 juillet 1998.



Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 625 du 17 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3 Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11406. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040776/52.

(100040339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

L.T.O., Luxembourg Transport Organisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.769.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ID PROJETS (anc. dénommée LA FLECHE CAVAILLONNAISE), société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon, R.C.S: Avignon 602 620 346 No de Gestion 60 B 34, avec siège social à F-84300 Cavaillon, 220, allée Marie Mauron Zone d'Activités Commerciales des Bords de Durance;

(le "Mandant")



ici représentée par Monsieur Robert WEIRIG, administrateur de sociétés, demeurant à Sandweiler (la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 25 février 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I. Luxembourg Transport Organisation S.à r.l. en abrégé L.T.O. S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 94.769, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juillet 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 906 du 4 septembre 2003;
- I. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
 - II. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- III. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- IV. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir 31 janvier 2010.
- V. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-6947 Niederanven, Z.I. Bombicht, 7.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11133. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010041361/49.

(100041479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010040936/13.

(100040827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausendzehn, am dritten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.



IST ERSCHIENEN:

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Charles Pratt, Finanzdirektor von DKV Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 23. Februar 2010.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft DKV Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die "Gesellschaft"). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzen Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 15. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 302 vom 11. Februar 2010.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

- 1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf dreizehnmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 13.531.000,-) durch die Ausgabe von viermillionen (4.000.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).
 - 2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von neunmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 9.531.000,-), eingeteilt in neunmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend (9.531.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf dreizehnmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 13.531.000,-) durch die Ausgabe von viermillionen (4.000.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche viermillionen (4.000.000) neuen Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463 gezeichnet,

hier vertreten durch Charles Pratt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in Duchscherstroos 50, L-6868 Wecker, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 23. Februar 2010.

Sämtliche viermillionen (4.000.000) neuen Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von viermillionen Euro (EUR 4.000.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreizehnmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 13.531.000,-) und ist in dreizehnmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend (13.531.000,-) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf dreitausend fünfhundert Euro (3.500,- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Pratt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010, Relation: LAC/2010/10308. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040759/65.

(100040782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 8 janvier 2010 a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jonathan Carey (résident en Angleterre), Garth Lorimer Turner (résident aux Bermudes) et Patrick Zurstrassen (résident au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg) et Maître Jacques Elvinger (résident à Luxembourg), aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 2. L'assemblée a ré-élu Ernst & Young à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour THE JUPITER GLOBAL FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040942/18.

(100040512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Kellogg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 64.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.325.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société du 24 février 2010, que

- Madame Karen Lesley Meehan, nommée en vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2005, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 5 février 2010 et que
- Monsieur Kevin Brennan et Monsieur Michael Damian Taylor, demeurant tous les deux professionnellement à The Kellogg Building, Talbot Road, Manchester, M16 0PU, Royaume-Uni, sont nommés gérants de la Société avec effet au 24 février 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Kevin Brennan;
- M. Michael Damian Taylor;
- M. John Charles Summers-Miller; and
- M. Gregory Dean Peterson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010041693/24.

(100041572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Sogelife Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.390.

Rapport intérimaire du liquidateur au 27 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Société Générale Sécurités Services Luxembourg MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010040947/11.

(100040544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Isolda, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010041014/12.

(100040488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Creditum LBO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.949.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 31 st of December.

Before the undersigned Maître Jacques DELVAUX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Creditum GP Management S.à r.l., having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

(the "Unlimited Shareholder")

- 2. Luis Felipe Castellanos Niederhauser, residing at Calle Camino de la Huerta 133 C 28050 Madrid
- 3. Alonso Iñigo Torre de Silva Lopez De Letona, residing at Calle Alfar, 50 8023 Madrid
- 4. Antonio Barranco Garcia, residing at Calle Duque de Sesto, 3 6° D 28009 Madrid

(herein the "Limited Shareholders"), the appearing parties sub 2 to 4 together herein the "Shareholders".

All here represented by Société Européenne de Banque, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 13.859, itself represented by M. Christophe Velle and M. Pascal Verdin-Pol, employees both residing professionally in Luxembourg.

by virtue of four proxies given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1.Form-Corporate name. Between those present or here above represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as well as the law of 22 March 2004 on securitisation, and by the present articles, is hereby formed under the name "Creditum LBO S.C.A." (the "Company").

2. Registered office.

- 2.1 The Registered Office of the Company is established in the City of Luxembourg. The General Partner is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.
- 2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office,



will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

3. Object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions, as permitted under the Securitisation Act.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that shall be used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issue documentation

The company should not issue on a continuous way securities to the public.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

Chapter II. - Capital, Shares.

5. Share capital. The subscribed capital is fixed at EUR 31,000,- (thirty-one thousand Euro), represented by 1 (one) share having the number "1" held by the Unlimited Shareholder ("associé commandité") herein defined as "Unlimited Shares"), and 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) shares having the numbers "2" to "31,000" held the Limited Shareholders ("associés commanditaires") herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Shares, herein as the "Shares"), with a par value of EUR 1,- (one Euro) each.

The Company shall have an authorized share capital of one million Euro (1,000,000 - EUR) divided into 1 (one) Unlimited Shares and 999,999 (nine hundred ninety -nine thousand nine hundred ninety-nine) Limited Shares, all having a par value of EUR 1 (one Euro) each

The Unlimited Shareholder is hereby authorized to issue further Limited Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for Limited Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such Limited Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.

6. Form of shares.

- 6.1 The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.
- 6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.
 - 6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.
- 6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.
- 6.5 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.



7. Transfer of shares.

7.1 Any transfer of Limited Shares to the existing shareholders or to any third party as well as any pledge or a security on share interest shall require the prior written approval of the General Partner. The approval to such transfer, pledge or security, cannot be unreasonably withheld.

Chapter III. - Management and Supervisory board.

8. Management.

- 8.1 The Company shall be managed by Creditum GP Management S.à r.l.., (herein referred to as the "General Partner") and having its registered office in Luxembourg, in its capacity of Unlimited Shareholder of the Company.
 - 8.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 14 of the Articles.
 - 8.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with the Company.
- **9. Powers of the general partner.** The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.
- **10. Representation.** The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

11. Delegation of powers.

- 11.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company.
- 11.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.
- **12. Revocation.** The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Company unless it is decided by a majority of seventy five per cent (75%) of the Shareholders.

13. Liabilities.

- 13.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.
- 13.2 The Unlimited Shareholder shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholders of the paid amounts on the Limited Shares.
- 13.3 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value paid for each Limited Share they hold in the Company.

14. Supervisory board.

- 14.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the General Meeting, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").
- 14.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.
- 14.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 14.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.
- 14.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

- **15. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.
- **16. Matters requiring consent of the general partner.** The following decision cannot be taken by the Shareholders, without the prior written consent of the General Partner:
- any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;
- any decision of the Shareholders relating to the alteration of the Articles of the Company (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);



- any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
- any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
 - any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;
- any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the General Partner as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

17. Annual general meeting.

- 17.1 The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the second Thursday of May, at 02.00. p.m, and for the first time in 2010.
- 17.2 The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the notice for convocations and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the law.

18. Convening notice and Vote.

- 18.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.
- 18.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.
- 18.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.
- 18.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Attendance, Representation.

- 19.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.
- 19.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.
- 19.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.
- 19.4 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

20. Business year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.
- 20.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

- 21.1 The annual net profit shall be allocated as follows:
- 21.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.



- 21.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 21.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders, subject to Article 16.
 - 21.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

The capital has been subscribed as follows:

- 22.1 Subject to Article 16 of the Articles, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.
- 22.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.
 - 22.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.

Chapter VIII. - Applicable law.

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

Unlimited Shares:

Creditum GP Management S.à r.l. 1 Unlimited Share

Total: 1 Unlimited Share

Limited Shares:

Luis Felipe Castellanos Niederhauser 12,399 Limited Shares

Alonso Iñigo Torre da Silva Lopez De Letona 10,075 Limited Shares

Antonio Barranco Garcia 8,525 Limited Shares

Total: 30,999 Limited Shares

Total (Limited and Unlimited Shares) 31,000

All these shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 31,000 is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders.

The above Shareholders of "Creditum LBO S.C.A.", representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company 's address is fixed at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;
- 2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of one (1) year, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:
 - Mr Armand De Biase, born on June 15, 1975 in Metz (France) residing professionally in Luxembourg,
 - Mr Marco Gostoli, born on July 8, 1960 in Pordenone (Italy) residing professionally in Luxembourg,
 - Mr Pascal Verdin Pol, born on January 23, 1964 in Algrange (France) residing professionally in Luxembourg.
- The company is supervised by an auditor (réviseur d'entreprises) PriceWaterhouseCoopers, 400, rte d'Esch L-1471 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about EUR 1,300.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Creditum GP Management S.à r.l., avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg (ci-après le "Commandité")
- 2. Luis Felipe Castellanos Niederhauser, demeurant à Calle Camino de la Huerta 133 C 28050 Madrid
- 3. Alonso Iñigo Torre de Silva Lopez De Letona, demeurant à Calle Alfar, 50 8023 Madrid
- 4. Antonio Barranco Garcia, demeurant à Calle Duque de Sesto, 3 6° D 28009 Madrid

Les comparants sub 2 à 20 ci-après nommés le "Commanditaire" ensemble ci-après les "Actionnaires".

Tous ici représentés par la Société Européenne de Banque, société anonyme ayant son siège social sis 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Christophe VELLE et M. Pascal Verdin-Pol, employés, tous deux résident professionnellement à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privées, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "Société en Commandite par Actions" de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de "Société en Commandite par Actions" régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et par les présents statuts, sous la dénomination de "Creditum LBO S.C.A." (la "Société").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant.
- **3. Objet.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission".

La société n'émettra pas en continu des valeurs mobilières au public.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Titre II. - Capital, Actions

5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euro) représenté par 1 (une) action de commandité portant le numéro "1" détenue par l'associé commandité et 30.999 (dix mille cinq cent soixante sept) actions de commanditaires portant les numéros "2" à "31.000" détenues par les associés commanditaires, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).



La société a un capital par action autorisé de EUR 1.000.000 (un million d'Euro) divisé en 1 (une) action de commandité et 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) actions de commanditaires, toutes d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro).

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions de commanditaires, avec ou sans pair de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par action autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 35(2) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions de commanditaires.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions de commandiatires sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi.

6. Forme d'actions.

- 6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont émises uniquement sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative ne peuvent être échangées ou converties en Actions au porteur.
- 6.2 Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.
- 6.3 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.
- 6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.
- 6.5 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

7. Transfert d'actions.

7.1 Tout transfert d'Actions de Commanditaires aux actionnaires existants ou à tout tiers, ainsi que tout gage ou sécurité sur la part d'intérêt, exigent approbation préalable écrite du Gérant. L'approbation à ce transfert, nantissement ou sécurité, ne peut être refusée de façon déraisonnable.

Titre III. - Gérance et Conseil de surveillance

8. Gérance.

- 8.1 La Société sera gérée par Creditum GP Management S.à r.l., (dont mention est faite dans ce document comme étant le "Gérant") ayant son siège social à Luxembourg, en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.
 - 8.2 Le Gérant pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 14 des Statuts.
 - 8.3 Le Gérant pourra également conclure pour la Société des contrats d'administration et de gestion.
- 9. Pouvoirs du gérant. Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de gérant de la Société.
- **10. Représentation de la société.** La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, représentée par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux Statuts du Gérant, ou par la signature individuelle de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le Gérant.

11. Délégation de pouvoirs.

- 11.1 Le Gérant peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci.
 - 11.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant.
- **12. Révocation.** Le Gérant ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société que sur décision prise par une majorité des trois quarts des Actionnaires.



13. Responsabilités.

- 13.1 Le Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.
- 13.2 Le Commandité n'est cependant pas tenu envers les Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Commanditaires.
- 13.3 Les Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus que de leurs mises dans la Société.

14. Conseil de surveillance.

- 14.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum (le "Conseil de Surveillance").
- 14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.
- 14.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 an à partir de la date de sa nomination.
- 14.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.
- 14.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

- **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant en vertu des Statuts ou de la Loi.
- **16. Matières demandant le consentement du gérant.** Les décisions suivantes ne peuvent être prises par les Actionnaires sans le consentement préalable et écrit du Gérant:
- Toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la déclaration de faillite, le moratoire, la gestion contrôlée, la liquidation en cas de perte pour la moitié ou les trois quarts du capital social, insolvabilité ou toute procédure similaire ou semblable ou toute procédure ayant un effet similaire ou semblable en vertu d'une quelconque loi applicable;
- Toute décision des Actionnaires concernant la modification des Statuts de la Société (incluant toute décision pour étendre ou modifier l'autorisation relative au capital autorisé);
 - Toute décision des Actionnaires concernant un quelconque changement dans la nature des activités de la Société;
- Toute décision des Actionnaires de fusion, consolidation ou toute transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou transfert de tout ou d'une partie substantielle des avoirs de la société;
- Toute décision des Actionnaires en relation avec la déclaration ou la distribution de dividendes ou autre paiement de profits distribuables par la Société;
 - Toute décision des Actionnaires sur la nomination ou la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance;
- Toute décision du Conseil de Surveillance en relation avec l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas dans une forme approuvée par le Gérant;
- Toute autre décision des Actionnaires qui pourraient avoir un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait d'une autre manière avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que définis par les Statuts ou sur la continuation de la Société.

17. Assemblée générale annuelle.

- 17.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2010.
- 17.2 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

18. Avis de convocation et Vote.

- 18.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée
- 18.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.



- 18.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.
- 18.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Art. 18. Présence et Représentation.

- 19.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.
- 19.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.
- 19.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.
- 19.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

20. Exercice social.

- 20.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2009.
- 20.2 Le Gérant établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

21. Distribution des bénéfices.

- 21.1 Le bénéfice net de la Société sera réparti comme suit:
- 21.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social;
- 21.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de l'Article 16.
- 21.3 Le Gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 Sous réserve de l'article 16 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
- 22.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant, tout comme en cas de d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.
 - 22.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant.

Titre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, reprise ci-dessus comme la Loi.



Souscription

Action de Commandité:

Creditum GP Management S.à r.l. 1 action de commandité

Total: 1 action de commandité

Actions de Commanditaires:

Luis Felipe Castellanos Niederhauser 12,399 actions de commanditaires

Alonso Iñigo Torre da Silva Lopez De Letona 10,075 actions de commanditaires

Antonio Barranco Garcia 8,525 actions de commanditaires

Total: 30,999 actions de commanditaires

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire.

Les Actionnaires ci-dessus de la Société en Commandite par Actions Creditum LBO S.C.A. représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- 2. Sont appelés aux fonctions de membres du conseil de Surveillance pour une durée de un (1) an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2007:
 - Mr Armand De Biase, né le 15 juin 1975 à Metz (France) résident professionnellement à Luxembourg,
 - Mr Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie) résident professionnellement à Luxembourg,
 - Mr Pascal Verdin Pol, né le 23 janvier 1964 à Algrange (France) résident professionnellement à Luxembourg,

Les comptes sont surveillés par un réviseur d'entreprises, la société PriceWaterhouseCoopers avec siège 400, rte d'Esch - L-1471 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèveront à EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, P. VERDIN-POL, J. DELVAUX.

Le capital social a été souscrit comme suit:

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2010, LAC/2010/1418: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010040763/511.

(100040399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

SSCV Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.282,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.005.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 Mars 2010.

Référence de publication: 2010040975/11.

(100040457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Transports Collin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 41B, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 144.349.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040964/10.

(100040668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Hachem Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.882.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de HACHEM INVEST S.A., RCS Luxembourg n°B 25 882 tenue extraordinairement le 4 février 2010 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 03/08/2009, l'assemblée décide ratifier la nomination par cooptation de Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Steuermann, administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010040949/17.

(100040790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

SSCV Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.282,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.005.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mars 2010.

Référence de publication: 2010040976/11.

(100040458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

BCS, Business Consulting Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.142.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession sous seing privé conclu en date du 12 février 2009 que:

Monsieur Sébastien THIBAL, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare, a cédé l'entièreté des parts sociales de la société, soit 100 parts sociales à Monsieur Boualem BADACHE, demeurant à 3, rue Godelet, B-4500 HUY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010040988/15.

(100040925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



T.J.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 1, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 106.955.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040978/9.

(100040866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Skorpio Capital Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040979/9.

(100040418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Sitka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040981/9.

(100040417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

OMP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 février 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur de catégorie B et décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 12 février 2010.

Septième résolution

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société OMP INTERNATIONAL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010041000/27.

(100040471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



Arcades International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Patton. R.C.S. Luxembourg B 149.713.

L'an deux mil dix, le dix mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ARCADES INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 12, Square Patton, L-8443 Steinfort, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.713, constituée selon le droit luxembourgeois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2009, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2557 du 31 décembre 2009. L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée désigne comme scrutateur, Ariette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Changer l'année sociale en cours qui a débuté le 26 novembre 2009 pour qu'elle se termine le 31 décembre 2009.
- 2. Changer la date de l'assemblée générale ordinaire au premier lundi du mois d'avril à 15.00 heures et pour la première fois en 2011.
 - 3. Modifier en conséquence l'article 18 des statuts
 - 4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer l'année sociale en cours qui a débuté le 26 novembre 2009 pour qu'elle se termine le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide également de changer la date de l'assemblée générale ordinaire au premier lundi du mois d'avril à 15.00 heures et pour la première fois en 2011 de sorte que l'article 18 des statuts aura désormais la teneur suivante: "L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi d'avril de chaque année à 15h. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11435. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040781/52.

(100040385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.388.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "SOROR INVEST HOLDING" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89388, constituée suivant la scission de la société anonyme holding "COPARCO", R.C.S. Luxembourg B 11914, acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1357 du 19 septembre 2002.

Le capital social s'élève à un million quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 1.088.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant profession-nellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
- 2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (lles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des lles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 - 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration, Monsieur Xavier SOULARD et Monsieur Philippe TOUSSAINT, respectivement et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.



Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: EAC/2010/2296. Reçu soixante-quinze euros, 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010040810/66.

(100040699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2010

L'Assemblée a accepté les démissions de Me René FALTZ, Me Thomas FELGEN et M. Lennart STENKE de leurs postes d'administrateurs de la société.

L'Assemblée a accepté la démission de Server Group Europe S.A. (anciennement dénommé The Server Group Europe S.A.) de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée a nommée M. Jonas WULKER, né le 07/08/1977 à Svenljunga (Suède) et résidant au 20 Rävhallavägen, SE-432-93 Varberg, SUEDE, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2010.

L'Assemblée a nommé Mme Susanna WULKER, né le 24/08/1974 à Svenjunga (Suède) et résidant au 20 Rävhallavägen, SE-432-93 Varberg, SUEDE, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2010.

L'Assemblée a nommé M. Per-Eric ANDERSSON, né le 28/07/1954 à Furstuna (Suède) et résidant au 14, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2010.

L'Assemblée a nommé la société Kobu S. à R.L., B 84 077, ayant son siège au 6 rue Fort Wallis, L-1010 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2010.

L'Assemblée a transféré le siège social de la société au 13, Place D'Armes, L-1136 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010041476/28.

(100041759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

VRS Financial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 125.786.

L'an deux mille dix, le huit mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VRS FINANCIAL PARTNERS S.A., avec siège social à Hautbellain, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 893 du 16 mai 2007. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 663 du 18 mars 2008.



La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent de Rycke, employé privé, demeurant professionnellement à Hautbellain.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tom Verheyden, employé privé, demeurant professionnellement à Hautbellain.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social à L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.
- 2. Modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Hautbellain à L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article quatre des statuts et la première phrase de l'article huit des statuts sont modifiés comme suit:

- " Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi Bridel, Grand-Duché de Luxembourg."
- " **Art. 8. (première phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures."

Version anglaise de la première phrase de l'article quatre des statuts et de la première phrase de l'article huit des statuts:

- " Art. 4. (first sentence). The registered office of the Company is established in Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg."
- " Art. 8. (first sentence). The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with law, at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on third Thursday in the month of April at 11.00 a.m."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DE RYCKE, A. SIEBENALER, T. VERHEYDEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041336/58.

(100041186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.



ATG II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.752.

Les comptes annuels pour la période du 7 mars 2007 (date du constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041048/12.

(100040450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

S.G. General School S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040986/9.

(100040416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2010

L'assemblée décide de réélire les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration: Monsieur Ernesto Rodoni, (président du conseil d'administration), Messieurs Giancarlo Ghione, Claudio Chiorazzi, Mario Bruni et Jacques Loesch (administrateurs) dont le mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée décide de renommer Deloitte S.A. Luxembourg, comme réviseur pour l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd

Signature

Référence de publication: 2010040995/16.

(100040966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

F.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 55.580.

L'an deux mil dix, le cinq mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F.B.I. S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

anciennement constituée en date du 15 juin 1990 à Chailley (France) et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Joigny sous le numéro B 378.281.182,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 405 du 21 août 1996;

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 9 juillet 2001

modifiés sous seing privé en application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital des sociétés commerciales en euros le 21 juin 2001 avec effet au 1 ^{er} janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 5 juin 2002

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.580



L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

La Présidente nomme comme Secrétaire Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'Assemblée choisit comme Scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis aux actionnaires, contenant l'ordre du jour, par lettres recommandées du 24 février 2010; que les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Mise en liquidation de la société;
 - 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, à savoir cinq cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-six (576.766) actions sur cinq cent quatre-vingt-huit mille et soixante-neuf (588.069) émises est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société F.B.I. S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme FIDALPHA S.A. ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg N° B.114.321), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 9.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, S. COLIN, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11135. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040813/61.

(100040800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

ICH Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 109.932.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 mars 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- * Mme Joëlle Mamane;



- * M. Albert Aflalo:
- * M. Patrick Aflalo.
- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:
- * Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse,
- 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
 - Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010041203/20.

(100041723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Club 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4115 Esch-sur-Alzette, place des Sacrifiés 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 19.909.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2010

Résolution unique

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Atillio Joseph PALA, prénommé, demeurant à L-8081 Bertrange, 16, rue de Mamer.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040991/15.

(100040694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Eucléide SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.364.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2010,

- le siège social est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010041070/16.

(100040519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Audio-Vidéo Service II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 49.191.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre, siégeant en matière commerciale, a révoqué le liquidateur, Monsieur Stéphane Sabella, de sa fonction de liquidateur de la société à responsabilité limitée Audio-Video Service II S.à r.l., avec siège social à L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé en son remplacement Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.



Pour la société en liquidation Me Max Mailliet Le liquidateur

Référence de publication: 2010041073/16.

(100040362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Open Skill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter. R.C.S. Luxembourg B 151.979.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

- 1. Monsieur Nelson GAASCH, étudiant, né le 14 juillet 1979 à Wilrijk (Antwerpen), demeurant à L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
- 2. Monsieur Henry-Louis GUILLAUME, étudiant, né le 29 décembre 1980 à Namur, demeurant à B-5060 Auvelais, 6 Ruelle Evraux;
- 3. Monsieur Nicolas DEVOY, étudiant, né le 1 ^{er} janvier 1972 à Pont-Sainte-Maxence, demeurant à F-60120 Breteuil, 13 rue des Tilleuls.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "OPEN SKILL S.à r. l."
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Ville de Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet la création dans le domaine informatique de site, d'hébergement, de développement divers, de programme, consultance et développement de stratégie informatique.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (12.600.- €) divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales de cent quarante (140.- €) euros chacune.
- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par deux gérants au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale avec un minimum de 2/3 des voix qui déterminent leurs pouvoirs pour une durée de 3 ans.

Les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il faut pour cela l'aval de 2 gérants.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.



En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Nelson GAASCH,	30 parts
- Monsieur Henry-Louis GUILLAUME,	30 parts
- Monsieur Nicolas DEVOY	30 parts
Total: quatre vingt-dix parts sociales	90 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800.- €).

Assemblée générale

Et de suite les comparants susnommées, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitué en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter;
- 2. Sont nommés gérants pour une durée de trois ans,
- Monsieur Nelson GAASCH, prénommé
- Henry-Louis GUILLAUME, prénommé.
- 3. La société sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAASCH, H. GUILLAUME, N. DEVOY, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2010. DIE/2010/2402. Reçu soixante-quinze euros, EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 22 mars 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010040845/87.

(100041006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Europièces Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 36.769.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2008

1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Gérard WEIRICH demeurant à BETTANGE SUR MESS, de Madame Marguerite WELTER demeurant à BETTANGE SUR MESS, et de Monsieur Horst MÜLLER demeurant à NITTEL, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.



- 2. L'assemblée générale constate que le mandats d'administrateur délégué de Monsieur Gérard WEIRICH demeurant à BETTANGE SUR MESS, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Gérard WEIRICH pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.
- 3. L'assemblée générale approuve la nomination par le Conseil d'Administration de son Président M. Gérard WEIRICH pour une durée de 6 ans, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2014 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
 - 4. L'assemblée générale révoque le mandat de Auditserv S.à.r.l., commissaire aux comptes.
- 5. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A., immatriculée au registre de commerce et des Sociétés Luxembourg sous le nr B131410, demeurant 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2014 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

EHLANGE, le 15 octobre 2008.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040994/29.

(100040368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Pierre CHERKI, gérant A de la Société, a son adresse professionnelle au 1 Appold Street, London EC2A 2UU

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1 er mars 2010

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Maria Xercavins de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 3 août 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Stephen Shaw résidant professionnellement au 1 Appold Street, London EC2A 2UU, au poste de Gérant B de la Société, avec effet au 3 août 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010041227/21.

(100041039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

SeSt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SeSt Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010040996/11.

(100040625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



Inter Forest Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 56.354.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Inter Forest Trading S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

Pour extrait conforme

Max Mailliet Liquidateur

Référence de publication: 2010041077/14.

(100040364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Ranium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040997/9.

(100040414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Goodman Business Parks (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.064.

EXTRAITS

En date du 15 mars 2010, la Société à transféré son siège social du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg-Gare avec effet au 15 mars 2010.

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Dominique Prince et Mr Daniel Peeters a été modifié également du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg-Gare avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Craig Williamson

Mandataire

Référence de publication: 2010040998/18.

(100040574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Caspian S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 34.448.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Caspian S.à r.l., avec siège social à L- 4760 Pétange, 110, rue de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2010041078/13.

(100040366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



The Company of Design and Project S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.290.

EXTRAIT

Le siège social de la société auprès de la fiduciaire INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A. à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME INTERCORP S.A.

-

Signature

Référence de publication: 2010041083/13.

(100040491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Optimax Group Holdings, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041003/10.

(100040685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Border Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.706.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation signée le 14 Février 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Border Finance SARL ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission suivante:

- Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant

ladite démission prenant effet le 16 Mars 2010

Fait à Luxembourg, le 16 Mars 2010.

Christelle Ferry / Fabrice Geimer.

Référence de publication: 2010041005/17.

(100040796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

UC Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.159.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre, siégeant en matière commerciale, a révoqué le liquidateur, Monsieur Stéphane Sabella, de sa fonction de liquidateur de la société à responsabilité limitée UC Transports S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé en son remplacement Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurante Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041076/16.

(100040357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck